

Le débardage animal dans le parc de Saint-Cloud

Depuis plus d'une dizaine d'années, les chevaux y sont de retour, pour des raisons à la fois économiques et écologiques

Le domaine national de Saint-Cloud (392 ha) comporte un parc monumental et une forêt ornementale ouverte au public. Malgré la disparition du château auquel il servait d'écrin jusqu'en 1870, le site est chargé d'histoire. Il constitue aussi un "poumon vert" aux portes de Paris et un réservoir de biodiversité.

L'association Espaces, avec ses équipes d'éco-cantonniers, mène diverses tâches dans le domaine et emploie des chevaux de trait pour l'activité de débardage. Il s'agit, la plupart du temps, de sortir du sous-bois de grands arbres sénescents ou malades que l'on a dû abattre.

Autrement dit, nous devons traiter ponctuellement quelques sujets dans une parcelle globalement saine, en abîmant le moins possible le sol et les autres arbres.

Supériorité du cheval en sous-bois

Le cheval supplante le tracteur dans ce type d'intervention car il n'a pas (ou très peu) besoin de la création d'une piste pour gagner l'arbre à débarder. De son pas lent, guidé par l'homme, il peut zigzaguer entre les obstacles. Son impact dans le sous-bois est donc limité et il faut peu de temps à la nature pour effacer les traces de son passage.

Lorsque le sol est peu porteur – en zone humide, par exemple – le cheval peut encore y opérer alors que le tracteur s'y embourbe. Ayant un contact vertical doux avec le sol, il en limite sensiblement le tassement, à la différence des engins à roues qui laissent sur leur passage des sillons de terre retournée, longs à disparaître.

Le débardage avec des engins mécanisés garde néanmoins sa place, notamment quand l'arbre est sorti du couvert et qu'il a rejoint une grande allée, quand le sol n'est pas gorgé d'eau, quand



Espaces

des impératifs temporels ou de volume entrent en jeu, quand la distance à parcourir est trop grande. Ainsi, lorsqu'une opération d'abattage lourde, comme le réaménagement d'une parcelle forestière, doit être faite dans un temps réduit, il est plus judicieux de faire intervenir un tracteur-débusqueur plutôt que d'user des chevaux en les faisant travailler à un rythme de forçat.

De même si une longue distance existe entre le point de collecte du bois en forêt et le point de traitement, il ne sera pas judicieux d'accomplir de longs aller et retour avec les chevaux. Économiquement, pour le transport de bois, à partir du moment où le cheval a plus de 400 m à parcourir sur une route carrossable, il devient moins rentable qu'un véhicule motorisé.

Complémentarité

Sauf lorsque l'opération est urgente et ne vise pas les économies, on peut utiliser prioritairement des chevaux dans une forêt

d'exploitation, avec des engins motorisés en simple appui.

L'important est de ne pas chercher à opposer cheval-vapeur et cheval vivant dans l'activité de débardage mais de les utiliser ensemble, chacun au mieux de ses capacités. Sans oublier qu'aux contraintes économiques s'ajoutent – et pas seulement, je pense, au Domaine national de Saint-Cloud – des objectifs écologiques : respect des sols, biodiversité, contact des citadins avec la nature.

Les chevaux sortent donc silencieusement le bois des parcelles pour le plus grand plaisir des usagers qui profitent du calme et du spectacle offert, avec un impact minimal aussi bien en terme écologique qu'économique. Ensuite un camion récupère ce bois en bord de route et l'emmène au point de stockage et de transformation situé à distance du lieu de production.

Nous utilisons ces deux outils de la manière la plus efficace et la plus responsable possible.

Vincent Thomas

adjoint au directeur technique
de l'association Espaces
www.association-espaces.org

Il existe 9 races de chevaux de trait, les chevaux actuellement les plus utilisés sont le Comtois, le Percheron et l'Ardençais. Pour l'activité de débardage en cours de renaissance, il existe actuellement deux centres de formation.

- Lycée agricole et forestier de Mirecourt (Vosges)
- Centre de formation professionnelle de Noiretable (Loire)
L'entreprise Gilles Marty (Essonne) assure des activités de débardage dans toute l'Ile-de-France.
Contact : nathalie.marty0299@orange.fr

Autres contacts :

- Commission nationale des chevaux territoriaux : chevaux-territoriaux@gmail.com
- www.debardage-cheval-environnement.com
- Actif, Association pour le cheval de trait en Ile-de-France : www.trait-actif.org
- www.equi-debardage.com